

Armin Kressmann

Au-delà des Droits de l'Homme Valeurs et institutions socio-éducatives

- 1) Il n'y a pas d'institution qui n'affiche pas de références religieuses ou philosophiques ; la plus mauvaise référence est de ne pas clairement en avoir une et pouvoir l'afficher ! Ne pas avoir une référence religieuse et/ou philosophique est s'abstenir de réfléchir et s'abstenir ainsi de fonder son action sur une conviction.
- 2) Toute institution qui prétend de prendre en charge les personnes qui lui sont confiées dans leur globalité a le devoir de se préoccuper et de s'occuper aussi de la dimension spirituelle de l'être humain. Elle est ainsi amenée à se préoccuper et à s'occuper des références religieuses et/ou philosophiques qu'elle veut privilégier et respecter.
- 3) Une clarification entre les concepts et les réalités qui se cachent derrière « spiritualité, religion, philosophie, morale, éthique, etc. » s'impose. Ces concepts, comment sont-ils compris et traduits en action dans les différentes institutions ?
- 4) Aussi, on ne peut que le répéter régulièrement, les Droits de l'Homme, sans vouloir les relativiser, sont des références religieuses et philosophiques particulières ; elles sont aussi particulières comme toutes les autres, à mettre dans un contexte historique et socioculturel particulier ; comme la « laïcité » ou « les laïcités » d'ailleurs. De leur attribuer une neutralité comme base minimale commune est un leurre. A la limite, et on peut le prouver facilement, on peut maltraiter et abuser en affichant et voulant défendre les Droits de l'Homme ou les Droits du déficient mental. Les phrases clé d'un tel risque sont : « Ici chez nous, comme partout ailleurs, il y a des règles ! » et « C'est pour le bien du résidant, pour des raisons thérapeutiques que nous avons fait ceci ou cela. »
- 5) Vouloir exiger comme base « philosophique » minimale commune les Droits de l'Homme ou les Droits des personnes handicapées ou du déficient mental (d'ailleurs, qui les a lus ?) est niveler la diversité et la richesse de l'offre d'accompagnement des personnes en situation de handicap, parfois vers le haut, souvent vers le bas.
- 6) Ce qui compte n'est pas le fait de posséder et de se référer à une charte, mais d'abord d'en élaborer une, puis de la traduire en faits. Ce qui compte n'est pas une charte comme résultat en soi, mais le chemin pour y parvenir et la base spirituelle et philosophique sur laquelle on y parvient, ainsi que sa traduction en faits et en actions pratiques. En conséquence, la mission n'est pas donnée une fois pour toutes de l'extérieur ou d'en haut, mais surgit, se donne et est à découvrir et redécouvrir dans le quotidien, en référence à l'histoire institutionnelle, à son orientation spirituelle et philosophique et en référence aux systèmes de pensée et croyances de chacun et chacune des partenaires individuels, résidants, familles, intervenants, collaborateurs, etc.
- 7) Il y a des chemins multiples et divers, religieux et/ou philosophiques (d'ailleurs la distinction n'est pas si nette et facile qu'on voudrait le faire croire), pour parvenir aux attitudes et comportements recherchés par les Droits de l'Homme. L'élaboration des Droits de l'Homme dans le sens moderne en était un, à remettre dans le contexte de l'après-guerre et les atrocités commises par les systèmes totalitaires fascistes et national-socialiste. Le système de pensée sous-jacent est un libéralisme qui,

actuellement, a perdu sa stature claire et bien cernable ; on y met tout et n'importe quoi, en particulier des intérêts particuliers. Libéralisme veut dire autonomie : notre société dans son ensemble, nos institutions en particulier, tout en affichant le contraire, sont encore loin d'un accompagnement des résidants et travailleurs « handicapés » vers une autonomie réelle (à ne pas confondre avec « indépendance »). Soyons francs, les personnes mentalement handicapées et leurs familles, même pas à l'intérieur de leurs possibilités propres, n'ont pas les droits tels que postulés et revendiqués par les diverses déclarations des droits ; en réalité, à l'intérieur des institutions, elles n'ont trop souvent même pas le choix, les possibilités de choix les plus élémentaires comme le choix de la nourriture, le choix des loisirs, le choix de leurs cohabitants, le choix de leur mobilier ou le choix de l'heure du coucher ou du lever.

- 8) Proclamer des valeurs n'est pas encore les fonder ; et sans fondement, on ne saura jamais pourquoi et comment les défendre et les appliquer. Encore une fois, une institution sans orientation religieuse (ne devrait-on pas dire spirituelle ?) et/ou philosophique ne saura jamais fonder et par là justifier son action.
- 9) Ainsi, tout en reconnaissant leur valeur, - qui est contre ? -, les Droits de l'Homme ou les Droits des personnes handicapées ou du déficient mental (pour ces derniers j'émettrais d'ailleurs quelques réserves, parce qu'en bonne partie ils relativisent ce que les premiers postulent et penchent par conséquent vers un paternalisme qui se retrouve en porte-à-faux voire en contradiction avec le libéralisme des autres ; « libéralisme », encore une fois, dans le sens philosophique) peuvent en situation concrète, comme toute charte, devenir et être pour une institution un oreiller de paresse dans une attitude défensive derrière laquelle se cache un paternalisme traditionnel et où toutes sortes de dérapages restent possibles. Des Droits de l'Homme, on ne s'en vante pas ! On les applique. Ceux qui ont besoin de les mettre en avant sont trop souvent des organismes et institutions qui ne les respectent pas.
- 10) En conséquence, ce qu'on devrait exiger d'un organisme comme l'AVOP (Association vaudoise des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes en difficultés), est de recommander ou d'imposer à ses membres non pas une sorte de charte minimale commune, mais des manières de faire, selon une éthique qu'on peut appeler « procédurale et dialogale », pour élaborer, soigner, maintenir, appliquer et constamment renouveler leur charte spécifique, soit-elle religieuse ou/et philosophique. Ce qui compte aujourd'hui, dans une société pluraliste, c'est d'abord le « comment », ensuite seulement le « quoi ». La démarche empruntée par l'AVOP fait le contraire, demande, recommande ou impose un « quoi », sans se préoccuper du « comment ».
- 11) Par contre, l'édition d'une sorte de « catalogue » qui présente les diverses approches des institutions est à féliciter, même si, personnellement, je ne crois pas qu'on arrivera à une édition « critique » qui présente les pour et les contre de sorte que les « usagers » arrivent à un choix libre ; pour cela, les institutions défendront trop leurs « acquis ».
- 12) Suite à ces constats, encore deux remarques, un peu plus méchantes celles-ci :
 - Dire qu'une « orientation conceptuelle du travail éducatif et d'accompagnement ne constitue pas une idéologie » est ou bien naïf ou bien technocrate, c'est-à-dire ou bien sans concept (philosophique ; en

allemand on dirait « konzeptlos ») ou bien obéissant à l'idéologie des technosciences (j'utilise ces termes sans jugement de valeur).

- Et dire que « certaines manifestations, parce qu'elles ont des racines religieuses, peuvent être assimilées à des pratiques religieuses, alors que leur visée est avant tout thérapeutique. On pense à la célébration de fêtes qui marquent les saisons et permettent de structurer le temps. Ces célébrations se déroulent dans nombre d'établissements n'affichant pas une orientation philosophique ou religieuse particulière. » est une catastrophe ! C'est faire de symboles et de rites structurant le cycle de la vie et permettant d'affronter (se mettre face à face à) des questions comme celles du mal, de la souffrance, des limites, de la finitude et de la mort des banalités du type Halloween, Père Noël ou lapin de Pâques qui ne sont pas dignes des personnes dont nous nous occupons.

En résumé :

Dis-moi et montre-moi comment tu fais ce que tu veux et ce que tu prétends faire !

C'est ce que j'exigerais des institutions, c'est ce qui devrait figurer dans une offre réelle, - vraiment réelle, autant au niveau des possibilités de choix qu'au niveau du sérieux de l'offre - , offre suite à laquelle les personnes handicapées et leurs représentants légaux pourraient choisir librement.

Vous voulez comme base le libéralisme philosophique plus ou moins kantien des Droits de l'Homme ? Dans ce cas jouez aussi la concurrence et soyez finalement payés en fonction de la qualité de votre offre et de vos prestations.

J'attends avec intérêt le GaultMillau des institutions socio-éducatives !